PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

BREHAN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet

0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

CLEGUEREC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Ula : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Ulk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Ulsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Ulz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUlz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUlz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

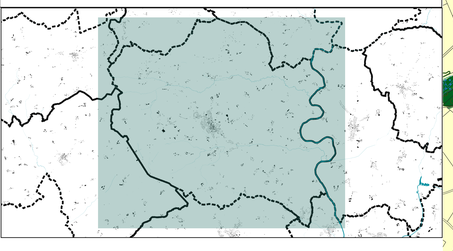
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

CREDIN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

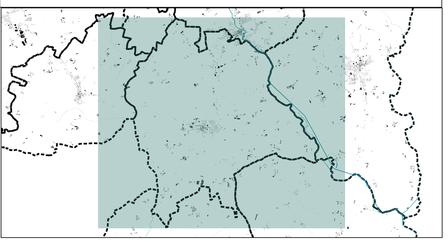
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

GUELTAS

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

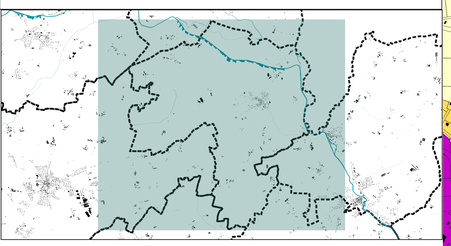
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

GUERN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

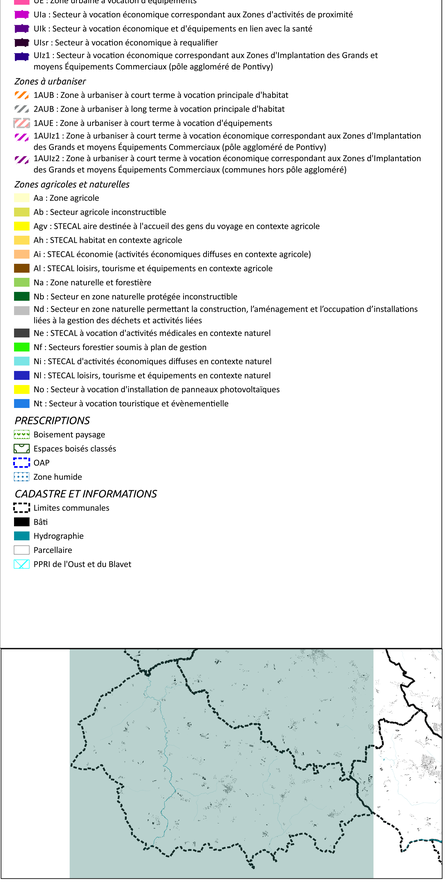
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

KERFOURN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

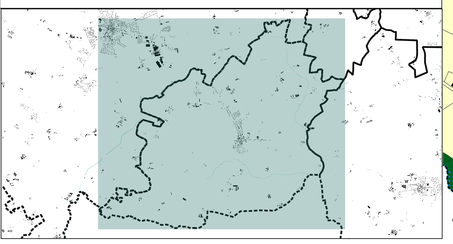
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

KERGRIST

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

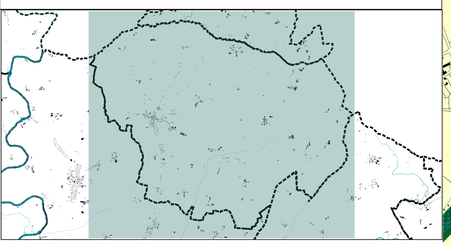
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

LE SOURN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

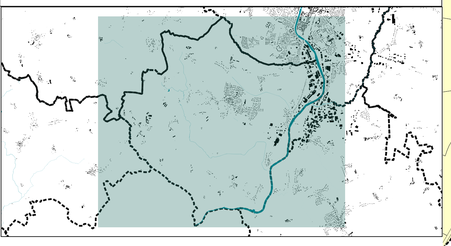
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

MALGUENAC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

NEULLIAC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

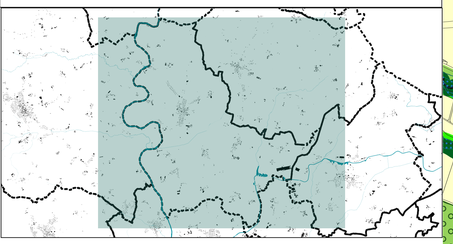
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

NOYAL-PONTIVY

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

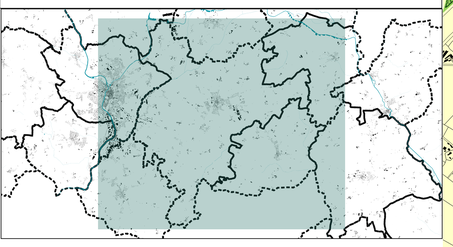
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

PLEUGRIFFET

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet

0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

PONTIVY

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

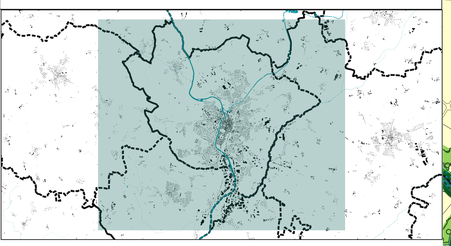
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

RADENAC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

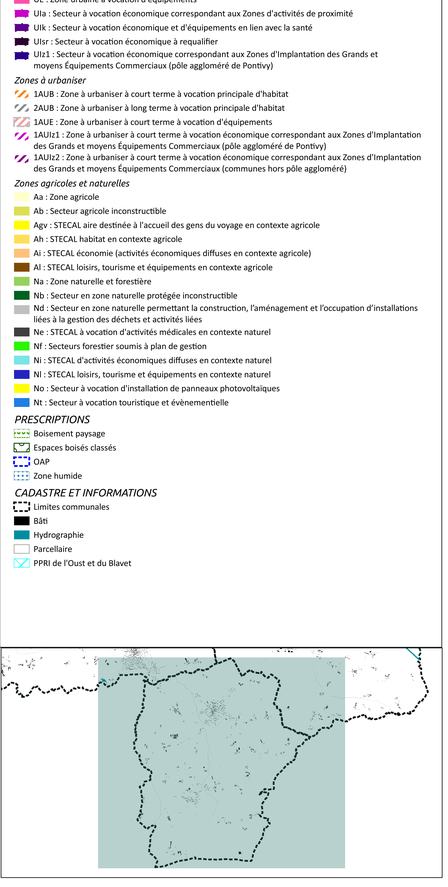
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

REGUINY

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

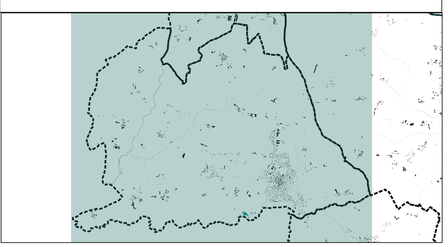
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

ROHAN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUiz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUiz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

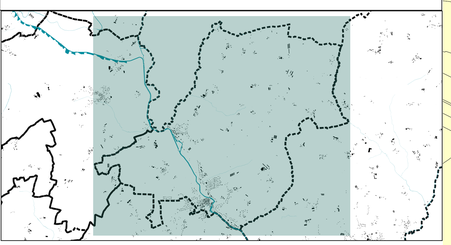
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Ntd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SAINT-AIGNAN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

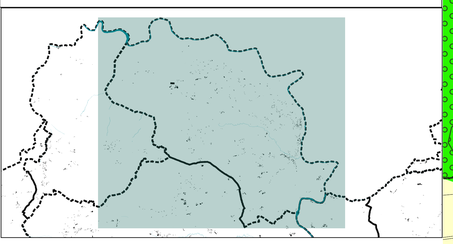
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SAINT-CONNEC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

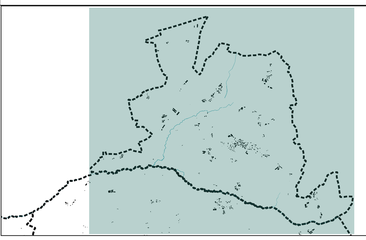
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SAINTE-BRIGITTE

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

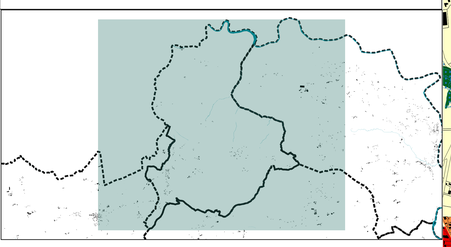
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SAINT-GERAND-CROIXANVEC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

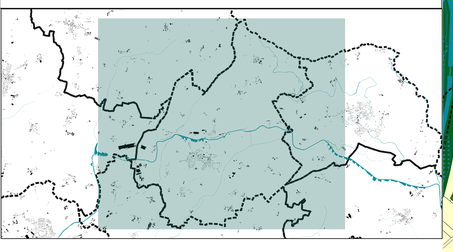
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SAINT-GONNERY

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

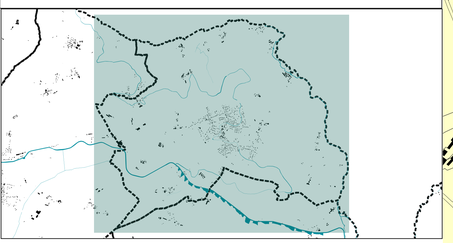
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SAINT-THURIAU

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

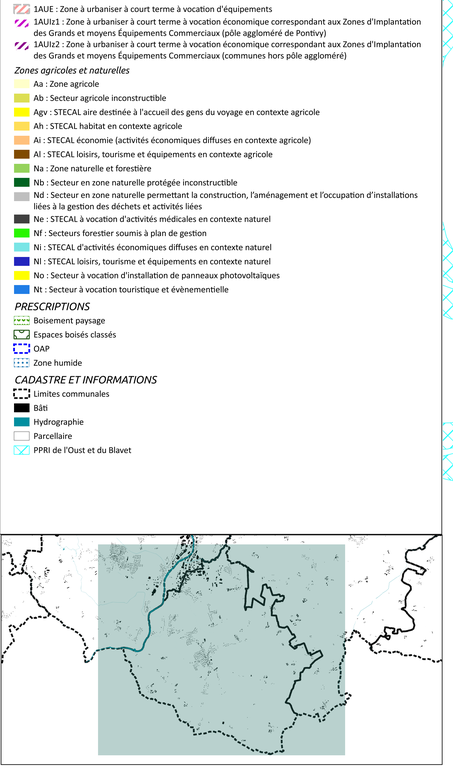
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

Pontivy Communauté

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SEGLIEN

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- UIa : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- UIk : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- UIsr : Secteur à vocation économique à requalifier
- UIz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

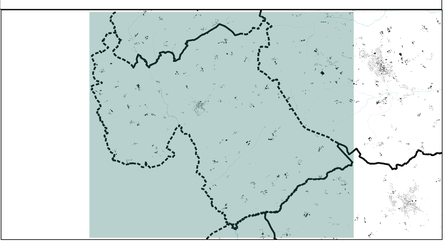
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km

PONTIVY COMMUNAUTE

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

MORBIHAN / COTES D'ARMOR

SILFIAC

Règlement graphique

-

Pièce 4.1.a ♦ Plan de zonage

-

Modification n°1

Réalisation : Service d'Information Géographique - 08/2025

ZONAGE

Zones urbaines

- UA : Zone urbaine mixte correspondant au centre-bourg/centre-ville ancien
- UB : Zone urbaine à vocation principale d'habitat (sous forme d'extensions récentes)
- Ubhd : Zone urbaine à vocation d'habitat (y compris habitat léger)
- UE : Zone urbaine à vocation d'équipements
- Uia : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'activités de proximité
- Uik : Secteur à vocation économique et d'équipements en lien avec la santé
- Uisr : Secteur à vocation économique à requalifier
- Uiz1 : Secteur à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)

Zones à urbaniser

- 1AUB : Zone à urbaniser à court terme à vocation principale d'habitat
- 2AUB : Zone à urbaniser à long terme à vocation principale d'habitat
- 1AUE : Zone à urbaniser à court terme à vocation d'équipements
- 1AUIz1 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (pôle aggloméré de Pontivy)
- 1AUIz2 : Zone à urbaniser à court terme à vocation économique correspondant aux Zones d'Implantation des Grands et moyens Équipements Commerciaux (communes hors pôle aggloméré)

Zones agricoles et naturelles

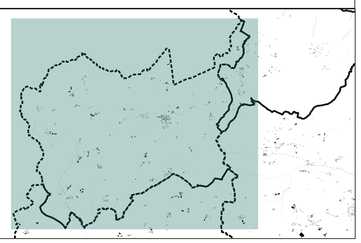
- Aa : Zone agricole
- Ab : Secteur agricole inconstructible
- Agv : STECAL aire destinée à l'accueil des gens du voyage en contexte agricole
- Ah : STECAL habitat en contexte agricole
- Ai : STECAL économie (activités économiques diffuses en contexte agricole)
- Al : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte agricole
- Na : Zone naturelle et forestière
- Nb : Secteur en zone naturelle protégée inconstructible
- Nd : Secteur en zone naturelle permettant la construction, l'aménagement et l'occupation d'installations liées à la gestion des déchets et activités liées
- Ne : STECAL à vocation d'activités médicales en contexte naturel
- Nf : Secteurs forestier soumis à plan de gestion
- Ni : STECAL d'activités économiques diffuses en contexte naturel
- Nl : STECAL loisirs, tourisme et équipements en contexte naturel
- No : Secteur à vocation d'installation de panneaux photovoltaïques
- Nt : Secteur à vocation touristique et évènementielle

PRESCRIPTIONS

- Boisement paysage
- Espaces boisés classés
- OAP
- Zone humide

CADASTRE ET INFORMATIONS

- Limites communales
- Bâti
- Hydrographie
- Parcellaire
- PPRI de l'Oust et du Blavet



0 0,5 1 km